

Terrain constructible au calme dans la vallée du Lot au milieu des vignes d'une surface de 1055 m2 .



INFORMATION

Ville:	Anglars-Juillac
Département:	Lot
Ch:	0
SdB:	0
Surface:	0 m2
Terrain:	1055 m2

RÉSUMÉ

Ce joli terrain en partie constructible se situe à 5 minutes de la ville de Prayssac avec toutes les commodités requises. Vous y trouverez écoles, commerces et transports.

Le terrain se compose d'une partie constructible avec un hangar de 20m2 et dans le prolongement vous avez un terrain avec des arbres fruitiers.

Les réseaux d'eau et d'électricité se trouvent à proximité du terrain.

L'assainissement individuel sera à prévoir.



DPE

DPE non requis.

NB. Les prix cités font référence à des transactions en euros. Les fluctuations des taux de change ne sont pas de la responsabilité de l'agence ou de ceux qui la représentent. L'agence et ses représentants ne sont pas autorisés à faire ou donner des garanties relatives à la propriété. Ces indications ne font pas partie d'une offre ou d'un contrat et ne doivent pas être considérées comme des déclarations ou des représentations de faits, mais comme une représentation générale de la propriété. Toutes les superficies, les mesures ou les distances sont approximatives. Les textes, photographies et plans sont seulement donnés à titre indicatif et ne sont pas nécessairement complets. Leggett n'a pas testé tous les services, équipements ou installations et ne peut donc pas en garantir les spécificités.

Les informations pour les achats hors-plan sont donnés à titre indicatif seulement. La finition de la propriété peut varier. Les acheteurs sont invités à engager un spécialiste pour vérifier les plans et les spécifications énoncées dans leur contrat d'achat avec le promoteur.



DESCRIPTION

Prayssac : 6km

Fumel : 28km

Cahors : 29km

Gare Monsempron Libos : 21km

Gare Cahors : 29km

Agen (TGV) : 56km

Aéroport Toulouse - Blagnac 101,5km

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr>

TAXES LOCALES

Taxe habitation: EUR

NOTES